

Les membres fondateurs du **Réseau Fermiers de Nouvelle-Aquitaine** souhaitent promouvoir, faire reconnaître et défendre la production fermière sur la base de la Charte ci-après.

**Ce réseau a pour objet de :**

- Se connaître et partager les enjeux fermiers régionaux
- Réaliser des études thématiques en Nouvelle-Aquitaine
- S'organiser pour défendre les intérêts de la production fermière

**Ses missions :**

1. Animer un projet régional production fermière. Communiquer sur les actions des membres, échanger sur les initiatives
2. Capitaliser les ressources régionales et nationales. Partager veille technique, réglementaire, juridique en production fermière. Initier, participer, diffuser les travaux de la recherche
3. Mutualiser l'ingénierie pour installer et transmettre, créer et développer les outils de transformation, de logistique, de commercialisation, de promotion de la production fermière

## **Charte régionale de reconnaissance de la production fermière de Nouvelle-Aquitaine**

---

1 – les producteurs fermiers de Nouvelle-Aquitaine sont des agriculteurs en activité, inscrits à la Mutualité Sociale Agricole (MSA),

2 – ils sont producteurs et transformateurs de leur matière première, et vendeurs de leurs produits,

3 – les matières premières principales et discriminant le produit sont issues de leurs fermes. En cas d'ateliers en commun, chaque producteur retrouve dans son produit fini sa propre matière première. Le façonnage est uniquement admis pour les interventions techniques ne modifiant pas les caractéristiques du produit. Il reste sous la maîtrise et la responsabilité du producteur,

4 – les producteurs fermiers élaborent leurs produits de façon non industrielle et ils participent à chaque étape du processus de fabrication du produit,

5 – ils gardent la responsabilité de producteur – transformateur – vendeur jusqu'à la présentation finale du produit,

6 – ils appliquent la réglementation en vigueur, sous la responsabilité des services compétents. Ils s'engagent à respecter un cahier des charges descriptif de leurs produits.

7 - en dehors du cadre de la vente directe, ils privilégient l'inscription de leurs noms et adresses sur le produit dans une logique de transparence et de traçabilité de leur identité et du territoire.

8 – ils travaillent dans une perspective d'agriculture durable respectueuse de l'environnement et s'inscrivent dans la transition agro-écologique. Ils s'inscrivent quand ils le peuvent et le choisissent dans les signes officiels de qualité, marques et cahier des charges propres à leurs initiatives collectives.

Structure signataire :

Date :

Prénom & nom :

Signature :